



PLAN DE FINANCEMENT

Vu le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020
en application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales

NATURE DU PROJET :

Rénovation d'un bâtiment communal

Réalisé à partir de 2023 sur 4 exercices

Coût prévisionnel du projet
Dépenses HT : 3 500 000 €

Dépenses TTC : 4 200 000 €

Calendrier prévisionnel du projet
Début des travaux: 2022

Fin des travaux : 2023

Intervenants

Bénéficiaire : Ville de CANNES

Financier	Contrat	Base	Taux	Mt. subvention
Préfecture des Alpes-Maritimes	Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.)	3 500 000 €	10 %	350 000 €

Dépenses : 3 500 000 €

Recettes :

Total des demandes 350 000 € soit 10 % du financement

Ville de Cannes 3 150 000 € soit 90 % d'autofinancement



Opération soutenue par
l'Etat/Dotation de soutien à
l'investissement local

